

LA CGEIT, CERTIFICATION EN GOUVERNANCE DU SI

Par **Jean-Pierre Delvaux**

Article mis en ligne sur www.bestpractices-si.fr, le 15-12-2008

La Gouvernance des SI (Systèmes d'Information) vient de s'enrichir avec la création de la certification dite CGEIT (Certified in the Governance of Enterprise IT), organisée par l'ISACA (l'association internationale qui gère notamment COBIT et ValIT, représentée en France par l'AFAI), qui est « destinée aux professionnels, afin de reconnaître leurs connaissances et leur mise en œuvre des principes de la gouvernance du système d'information et l'application des bonnes pratiques correspondantes ». La CGEIT est une certification personnelle ; ce n'est donc pas la certification d'un système ou d'une entreprise (ou institution, service public, ONG, ...).

Au-delà de la dimension connaissance validée par un examen portant sur les travaux de l'ITGI (IT Governance Institute, l'institut de recherche de l'ISACA en matière de gouvernance des SI), la CGEIT met fortement l'accent sur l'expertise acquise à l'occasion de la mise en œuvre d'une gouvernance des SI sur le terrain. Une expertise minimale de cinq années en tant que manager, consultant ou auditeur est requise.

La CGEIT vise à certifier des généralistes de la gouvernance du système d'information, elle impose donc une structure détaillée de description de l'expertise dans les différents domaines de pratiques (cadre de référence de la gouvernance du SI, alignement stratégique, fourniture de valeur, gestion du risque, gestion des ressources, mesure de la performance) au travers, pour chacun d'entre eux, d'une dizaine de propositions de tâches ou responsabilités dans le développement, l'amélioration ou le fonctionnement de chacun de ceux-ci. Ces domaines de pratiques de la CGEIT sont à rapprocher essentiellement des processus et objectifs de contrôle des domaines PO (Planifier et Organiser) et SE (Surveiller et Evaluer) de COBIT. Cette description structurée doit être accompagnée d'une description personnalisée de l'expérience concrète acquise en matière de gouvernance IT et plus spécifiquement sur l'expérience acquise à l'occasion de la mise en place ou de la supervision d'un cadre de gouvernance.

Il faut souligner, toujours dans l'optique de reconnaissance de l'expertise par le CGEIT, que cette certification peut également être obtenue via un programme de parrainage. Il faut pour cela fournir, selon les mêmes modalités, les preuves de l'expérience acquise sur une plus longue période à savoir 8 ans. Il y a alors dispense de l'examen théorique.

De plus, les certifiés CGEIT doivent adhérer à un code d'éthique professionnelle et s'engager à actualiser leurs connaissances. Enfin, d'autres certifications (ITIL, Prince2 par exemple) ou certains diplômes spécialisés peuvent être, de manière limitée, pris en compte pour l'acquisition de la CGEIT.

Certification et crédibilité

La certification personnelle CGEIT des acteurs est bien évidemment un facteur de crédibilité de la gouvernance des SI dans lesquels ils sont impliqués. Cette crédibilité est d'autant plus grande qu'elle est appuyée sur un institut de recherche, en l'occurrence l'ITGI, qui non seulement est la référence internationale en la matière mais également est indépendant et sans but lucratif. En matière de gouvernance des SI, la crédibilité est essentielle car ses parties prenantes sont nombreuses et ont des points de vue fortement différents.

Cette multiplicité des parties prenantes, tant en interne à l'entreprise qu'en externe dans son environnement, tant parmi les professionnels de l'informatique que parmi les responsables des métiers, devrait avoir un impact déterminant sur le développement de cette certification et sur sa notoriété. Dans ce contexte de multiplicité des parties prenantes, il faut comprendre que la certification CGEIT ne s'adresse pas uniquement aux « informaticiens canal historique », de nombreux autres professionnels issus des directions métier et ayant pris en charge leurs responsabilités par rapport au SI devraient également briguer cette certification. La certification CGEIT, nouveau pont entre les maîtrises d'ouvrage et les maîtrises d'œuvre ? Le rapport 2008 de l'ITGI sur l'état de la gouvernance des SI montre que si les DSI en restent les premiers champions, les autres fonctions de l'entreprise (directions générales, directions financières, conseil d'administration, ...) y sont significativement représentées.

Indice de maturité de la Gouvernance du SI

La mise en place de ce programme de certification CGEIT est une réponse à un besoin du marché visant à reconnaître l'expertise des intervenants. Au-delà, il est également l'indicateur du besoin d'évolution de la gouvernance des systèmes d'information des entreprises vers des niveaux de maturité plus élevés. Les notions de certification personnelle et de gouvernance sont en effet intimement associées. N'est-il pas dans la nature même de la gouvernance que ceux qui sont censés s'y impliquer soient eux-mêmes dans un processus de certification de leur expertise ?

COBIT l'a même formalisé dans son modèle de maturité – au niveau de l'entreprise certes - puisque dans sa dimension « Compétences et expertise » il évolue de « On n'a pas identifié quelles compétences étaient nécessaires... il n'existe pas de plan de formation... aucune formation n'est officiellement organisée... » au niveau 1 (Initialisé) à « On encourage la certification... » au niveau 4 (Géré) et même à « L'entreprise encourage formellement l'amélioration continue des compétences... la formation s'appuie sur les meilleures pratiques... le partage des connaissances est une culture... on s'appuie sur l'expérience d'experts externes... » au niveau 5 (Optimisé).

Certifié et acteur

La certification CGEIT est aussi un levier pour mieux organiser le retour d'expérience des mises en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance du SI. Ainsi les certifiés sont-ils invités à enrichir la base de connaissance de l'ITGI. La crédibilité de la certification sera directement proportionnelle à la valeur ajoutée de ce retour d'expérience. Quand on se veut acteur de la gouvernance du SI, on ne peut pas rester extérieur à cette démarche. Il s'agit pour ces acteurs de s'investir pour aider à désamorcer, de manière constructive, les critiques (favoriser la globalisation sans laisser de place aux spécificités locales, alourdir le travail administratif, tuer l'innovation avec des meilleures pratiques, poser des oeillères au lieu d'ouvrir les yeux, laisser peu de place à la personnalisation...), parfois justifiées, que l'on rencontre aujourd'hui. Est-il en plus nécessaire d'insister sur le côté libre d'accès donc contrôlable, partagé, ... de cette base de connaissance ?

L'importance de l'expérience du terrain

Comme toutes les disciplines, la gouvernance des systèmes d'information a bien entendu son corps de doctrine. Il s'est étoffé, s'est structuré et a gagné en notoriété et est devenu incontournable dans le paysage des SI. Il est nécessaire pour le certifié CGEIT de le maîtriser intellectuellement; cela est vérifié par le biais d'examens organisés par l'ISACA. Cependant, la pertinence des acteurs de la gouvernance du SI est plus affaire d'expérience que de connaissance théorique. L'expertise en matière de gouvernance du SI ne prend réellement de la valeur que si elle est supportée par l'expérience pratique sur le terrain.

Ceci est déterminant pour la certification CGEIT. Il est bien que l'ITGI ait intégré fortement cette question de l'expérience en faisant de la CGEIT une certification personnelle et non la certification d'une entreprise, d'un système... C'est un mérite du programme de parrainage que d'avoir mis l'accent plus avant encore sur cet aspect des choses. C'est au travers de l'exercice de fonctions de direction des SI dans les entreprises que cette expérience pratique s'acquiert le mieux. En effet, outre qu'il est souvent le champion de la gouvernance du SI de son entreprise, le DSI est, comme la gouvernance au cœur de la liaison entre le SI et les métiers.

En conclusion, la nouvelle certification CGEIT de l'ITGI est certes une réponse aux besoins du marché, elle est aussi un levier pour la crédibilité de la gouvernance des SI et favorise l'ouverture aux nombreuses parties prenantes. Elle est un indicateur de la montée en maturité de la gouvernance des SI et donne un cadre à sa dynamique de progrès. Enfin, et pas le moins important, la CGEIT souligne que gouvernance du SI et expérience pratique sur le terrain sont indissociables.